



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Dispositif d'intervention foncière pour restructurer le vignoble en Gironde

Dossier de presse



Mai 2026





SOMMAIRE

Édito	04
I. Le contexte viticole en Gironde	06
Quel est l'état du marché viticole et de la filière viti-vinicole en Gironde ?	
Quels sont les dispositifs déjà mis en œuvre ?	
Quel constat sur la situation de l'amont de la filière ?	
II. Le dispositif « Foncière d'avenir en Gironde »	09
Quels sont les objectifs du dispositif ?	
Quels sont les principes d'intervention foncière ?	
Comment va être amorcé le dispositif via EPFNA ?	
Quels sont les partenaires actuels de la Foncière d'Avenir en Gironde ?	
Quel est le rôle de la SAFER ?	
III. L'appel à manifestation d'intérêt (AMI)	14
Quel est le public cible et la durée de l'AMI ?	
Quand et comment seront analysés les résultats ?	
Quand aura lieu le 2 ^{ème} copil ?	
IV. Les enjeux de territoires	16
Quid de la diversification ?	
Quid de l'accès à l'eau ?	
V. Les partenaires	18
La profession agricole	
Les établissements bancaires	
Les établissements publics et les collectivités	

ÉDITO

« Un dispositif expérimental de restructuration foncière visant à accompagner le redressement économique des entreprises viticoles et la valorisation des terres agricoles en Gironde »

La filière viticole girondine traverse une crise structurelle d'une ampleur inédite, caractérisée par une baisse durable des volumes commercialisés, une contraction des marchés à l'export, une érosion des prix et une dégradation significative de la situation financière d'un nombre important d'exploitations.

Cette crise se traduit notamment par une augmentation des stocks de vins invendus, des cessations ou diminutions d'activité, un endettement croissant des exploitations, un phénomène préoccupant de vignes en friche, une dévalorisation progressive de certains secteurs viticoles.

En plus des conséquences économiques et sociales, cette crise affecte fortement l'aménagement du territoire marqué par la diminution très importante des surfaces viticoles suite aux plans d'arrachage successifs : la surface du vignoble girondin a diminué de 20 000 hectares entre 2023 et 2025.

Dans ce contexte le dispositif expérimental « Foncière d'Avenir en Gironde » ouvre des perspectives pour accompagner l'adaptation et le rebond de l'agriculture girondine.

Il s'agit d'un dispositif inédit par sa co-construction. Sous l'impulsion de l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine, les parties prenantes du monde agricole ont participé à sa conception : l'ensemble des organisations professionnelles, l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF NA), la chambre d'agriculture de la Gironde, la chambre de commerce et d'industrie Bordeaux-Gironde, les collectivités locales (département, association

de maires de la Gironde, association des maires ruraux) et les établissements bancaires dont quatre sont aujourd'hui partenaires du dispositif : Crédit Agricole d'Aquitaine, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Le dispositif s'inscrit dans un cadre d'interventions défini par ces mêmes acteurs et mobilise, sur le plan opérationnel, la SAFER Nouvelle-Aquitaine. Il doit permettre de répondre à de multiples objectifs et en priorité :

- **Redonner des perspectives aux agriculteurs** en permettant le désendettement et en améliorant la performance économique des exploitations ;
- **Consolider les exploitations viticoles** pour améliorer leur compétitivité (remembrement amiable et échange de parcelles) ;
- **Favoriser l'émergence de projets de diversification**, individuels ou collectifs, en reconstituant des îlots fonciers bien structurés dans des secteurs adaptés en tenant compte de la qualité agronomique des sols, de l'accès à l'eau, des contraintes d'urbanisme, des contraintes environnementales, de l'évolution de l'activité agricole notamment face au changement climatique, ...
- **Permettre aux viticulteurs qui le souhaitent de cesser ou de diminuer leur activité viticole** tout en apportant une solution aux propriétaires en abandon de ferme ou sans repreneurs ;

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé le 6 mai jusqu'au 7 juin afin d'identifier les propriétaires exploitants ou non exploitants du département de la Gironde qui souhaitent vendre des terres nues issues d'arrachage viticole ou des vignes cultivées vouées à l'arrachage en 2026, ainsi que les stocks de vins destinés à la distillation attachés à ce foncier.

Cet appel à manifestation d'intérêt permettra d'identifier les secteurs prioritaires d'intervention et le comité de pilotage du dispositif définira les priorités d'acquisition pour répondre aux objectifs.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine débutera son travail de négociation avec les propriétaires durant l'été pour proposer les premières acquisitions de foncier à l'EPFNA qui s'est engagé pour amorcer tout de suite le dispositif dans l'attente de la finalisation de la création de la foncière.

La Foncière d'avenir en Gironde constitue **un outil supplémentaire pour l'adaptation nécessaire de l'agriculture girondine** et vient compléter les dispositifs de soutien financiers de l'État et de la Région aux exploitants agricoles et aux filières.



Étienne GUYOT
préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
préfet de la Gironde



Alain ROUSSET
président du Conseil régional
Nouvelle-Aquitaine



Le contexte viticole en Gironde

I. LE CONTEXTE VITICOLE EN GIRONDE

Quel est l'état du marché viticole et de la filière viti-vinicole en Gironde ?

À Bordeaux les éléments marqueurs de cette crise sont :

- **le déséquilibre offre/demande** : les sorties de chais ressortent sur les 12 derniers mois à 3,02 millions d'hectolitres (- 10 % sur un an avec une baisse aussi bien à l'export que sur le marché intérieur) alors qu'elles étaient de 5,1 millions hectolitres en 2017, et la production théorique du vignoble reste supérieure à 4 millions hectolitres malgré les surfaces arrachées,

- **un surstockage de vins.**

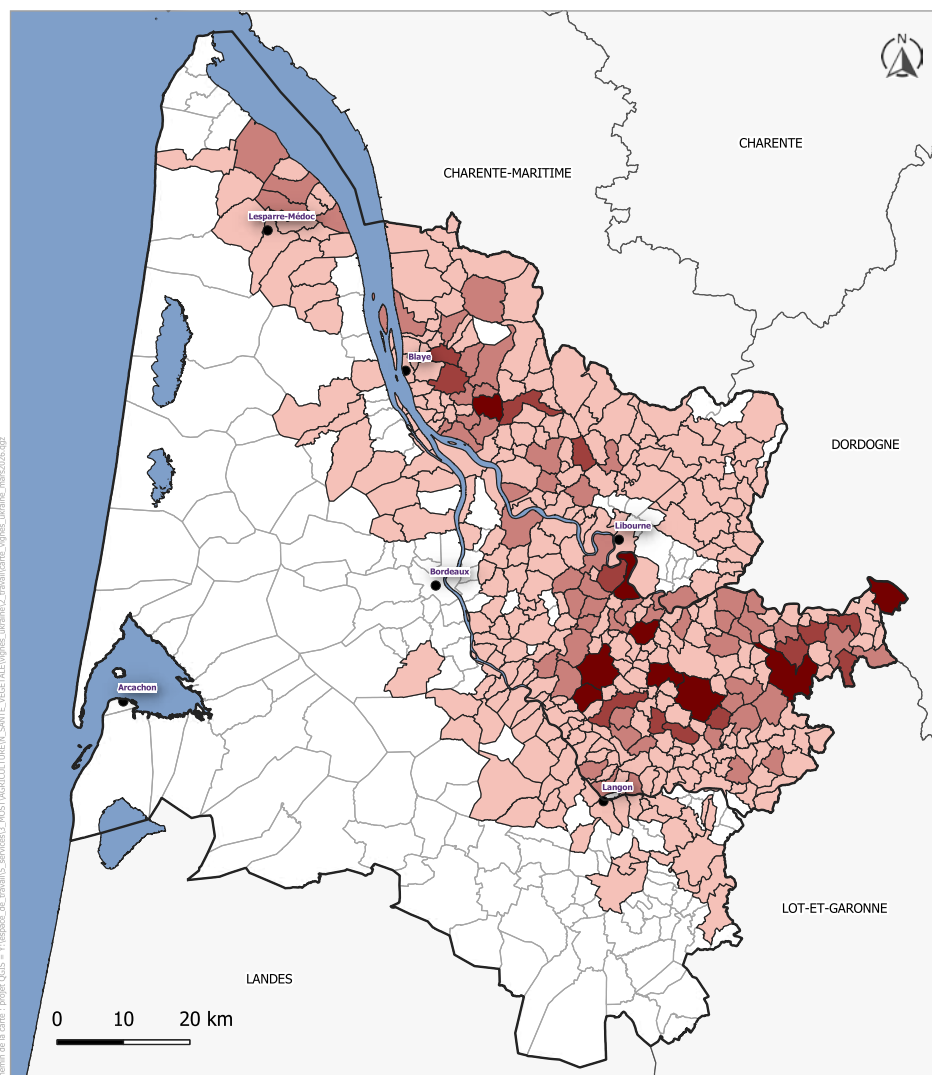
Quels sont les dispositifs déjà mis en œuvre ?

→ Plans d'arrachage

De fin 2023 à fin 2025, l'État a piloté un **plan d'arrachage sanitaire de la vigne** en Gironde co-porté avec l'Interprofession des vins de Bordeaux.

Ce plan a été complété en 2025 par une **mesure structurelle nationale** visant à une réduction définitive du potentiel viticole.

Ces deux dispositifs ont permis d'arracher **12 250 hectares** de vignes avec le soutien financier de l'État (**49,83 millions d'euros**) et du CIVB.



Surfaces arrachées en hectares

- Moins de 50 ha
- 50 ha - 100 ha
- 100 ha - 150 ha
- Plus de 150 ha

Référentiels : © IGN-BD TOPO®
Sources des données : DDTM 33 + DRAAF N-A
Demandeur : SACY
Traitement : SACY / UAC, par JB et TB
Direction Départementale de Territoires et de la Mer de la Gironde - Cité administrative - Rue Jules Ferry - BP 90 - 33 090 BORDEAUX Cedex

Mars 2026

I. LE CONTEXTE VITICOLE EN GIRONDE

→ Distillation de crise

L'État a financé la distillation de crise entre 2022 et 2024 pour liquider les stocks de vins invendables pour un montant total de **49,5 millions d'euros** en Gironde. **Un nouveau plan d'aide** à la distillation de crise des vins rouges et rosés doté d'un enveloppe nationale de **40 millions d'euros** est ouvert depuis le 20 avril 2026 sur la plateforme dédiée de FranceAgrimer, et sera fermé le 12 mai 2026.

→ **Aides à la trésorerie (Prêts de consolidation – Fonds d'urgence)**. Plusieurs mesures de soutien à la trésorerie des exploitations ont été financées par l'État depuis 2024 :

- **des fonds d'urgence** pour aider les exploitations viticoles les plus en difficulté : plus de 2 000 exploitations aidées pour un montant de 15,1 millions d'euros.

- **des prêts structurels** à long terme (maximum 12 ans) adossés à une garantie publique de BpiFrance sur 70 % du montant du prêt, le coût de la garantie étant pris en charge par l'État : 151 dossiers payés pour 1,62 millions d'euros au titre de la première vague.

→ **Aides régionales à la réorientation des exploitations viticoles** : engagée depuis le début dans le plan de restructuration du vignoble portée par la filière viticole aux côtés de l'Etat et du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB), la Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les viticulteurs qui réorientent leur activité en se diversifiant.

Ainsi, la Région accompagne les projets d'investissements portés par les viticulteurs qui réorientent une partie de leur activité sur des productions végétales ou animales suite à l'arrachage d'une partie de leurs vignes.

À ce jour, la Région Nouvelle-Aquitaine a accompagné 55 projets de réorientation portés par des viticulteurs qui ont arraché une partie de leur vignoble, pour un montant de 1,5 millions d'euros d'aides régionales. La grande majorité de ces projets concernent des productions végétales (oliviers, asperges, arboriculture et petits fruits...) et aussi des ateliers de production animale complémentaires (bovins, volailles).

Ces prêts de consolidation se prolongeront en 2026 avec des modalités adaptées, conformément aux souhaits formulés par les professionnels girondins, avec notamment un élargissement aux coopératives spécialisées en viticulture et en arboriculture.

Quel constat sur la situation de l'amont de la filière ?

→ Entreprises économiquement déficitaires

Les procédures collectives et les liquidations judiciaires ont fortement augmenté depuis 2 ans, les secteurs de la coopération et du négoce ne sont pas épargnés avec des défaillances d'entreprises. Les conséquences de la crise viticole touchent aussi les entreprises périphériques aux exploitations : pépiniéristes viticoles, entrepreneurs de travaux, prestataires œnologiques, ...

→ Terres arrachées inexploitées

À l'issue du plan national d'arrachage 2026, près de 30 000 hectares de vignes auront été arrachées depuis 2023 sans projet de remise en production de ces terres en raison de la situation économique des entreprises et du morcellement des parcelles arrachées.

→ Besoin de diversification de la production

Il est donc stratégique pour le département de favoriser l'émergence de projets de diversification (installation ou consolidation) en reconstituant des îlots fonciers bien structurés dans des secteurs adaptés, en tenant compte de la qualité agronomique des sols, de l'accès à l'eau, des contraintes d'urbanisme, des contraintes environnementales, de l'évolution de l'activité agricole notamment face au changement climatique de la proximité de projets de diversification déjà initiés...).

→ Poids des stocks de vins dans les comptabilités

Les surstockages de vins difficilement commercialisables fragilisent les comptabilités des entreprises viticoles, le stockage ayant un coût et la qualité des vins stockés en cuve se dégradant au fil du temps.

Les entreprises ont par ailleurs besoin de se désendetter et de recréer une trésorerie pour investir à nouveau.



**Le dispositif
«Foncière d'avenir
en Gironde»**

II. LE DISPOSITIF « FONCIÈRE D'AVENIR EN GIRONDE »



Foncière d'Avenir en Gironde : Une expérimentation qui donne un nouveau souffle pour le vignoble girondin

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Désendetter les exploitations** : Permettre aux viticulteurs de vendre leurs terres à la valeur du marché pour rembourser leurs emprunts bancaires.
- Consolider la compétitivité viticole** : Accompagner la restructuration parcellaire (échanges, remembrement) pour préserver les meilleures terres.
- Accompagner les fins d'activité** : Offrir une solution concrète de rachat aux propriétaires sans reprendre ou soutirant arriéré la vigne.
- Relancer l'agriculture locale** : Préparer les terres pour de nouvelles cultures (arbres fruitiers, élevage) adaptées aux besoins du territoire.

LE SCHEMA DE COORDINATION
(Le "Qui fait quoi")

L'État et la Région Nouvelle-Aquitaine (Pilotes)
L'État et la Région dirigent la stratégie globale en lien avec l'ensemble des acteurs, portent le dispositif et accompagnent la diversification.

La SAFER (L'Expert de terrain)
Rencontre les viticulteurs, négocie les achats au juste prix et prépare la transformation des parcelles.

L'EPFNA (L'Accélérateur)
Avance une enveloppe d'amorçage de 10 millions d'euros pour réaliser les tout premiers achats en urgence.

La Foncière d'Avenir (L'Alliance Public-Privé)
Structure de long terme dotée de 20 M€ (14 M€ via 4 banques, 6 M€ via la Région, l'État, la CCI et la Chambre d'agriculture).

INTERACTION DES ACTEURS
L'État/Région fixent les priorités, la SAFER propose les terres, l'EPFNA achète en urgence, puis la foncière rachète l'ensemble pour la revente finale.

LE PARCOURS DU VITICULTEUR
(Le "Comment")

ÉTAPE 1 : dossier de sélection
L'inscription. Le viticulteur signale son souhait de vendre via un formulaire en ligne (appel à Manifestation d'intérêt).

ÉTAPE 2 : visite sur le terrain
L'étude sur le terrain. Un conseiller de la SAFER propose l'exploitation et propose un rachat au prix du marché (références SAFER).

ÉTAPE 3 : accord officiel
L'accord officiel. Signature de l'acte de vente chez le notaire avec l'EPFNA et les partenaires.

ÉTAPE 4 : le nouveau départ
Le viticulteur reçoit les fonds pour apurer ses dettes ou financer un nouveau projet de vie.

FLASH MÉDIAS & CHIFFRES

1 000 à 2 000 HECTARES
Volume de terres visé par l'amorçage initial de l'EPFNA.

20 millions d'euros réunis pour transformer la crise viticole en une opportunité de renouveau agricole en Gironde.

Une alliance inédite et innovante

Calendrier :
COPIL : 5 mai
AMI : du 6 mai au 7 juin 2026
Bilan de l'AMI : début juillet 2026

II. LE DISPOSITIF « FONCIÈRE D'AVENIR EN GIRONDE »

Quels sont les objectifs du dispositif ?

- **Redonner des perspectives aux agriculteurs** en permettant le désendettement et en améliorant la performance économique des exploitations ;
- **Consolider les exploitations viticoles** pour améliorer leur compétitivité (remembrement amiable et échange de parcelles) ;
- **Favoriser l'émergence de projets de diversification**, individuels ou collectifs, en reconstituant des îlots fonciers bien structurés dans des secteurs adaptés en tenant compte de la qualité agronomique des sols, de l'accès à l'eau ;
- **Contribuer au plan d'action de lutte contre les vignes en friche**, en coordination avec les collectivités ;
- **Permettre aux viticulteurs qui le souhaitent de cesser ou de diminuer leur activité** viticole tout en apportant une solution aux propriétaires en abandon de ferme ou sans repreneurs ;
- **Réduire les stocks de vin** qui impactent le bilan économique des entreprises, grâce à la distillation : des travaux sont en cours pour la mise en place d'un dispositif pérenne de soutien à la distillation en complément de la mesure de crise nationale et adossé au rachat de foncier.

Quels sont les principes d'intervention foncière ?

La logique d'intervention du « dispositif expérimental de restructuration foncière » repose sur :

1. **l'acquisition ou l'échange de parcelles**, prioritairement des parcelles de vignes arrachées, sur la base des prix du marché foncier (références SAFER) ;
2. **l'acquisition de stocks de vin destinés à la distillation**, sur la base d'un prix qui dépendrait de la qualité potentielle et la destination des volumes distillés (fabrication d'alcool d'industrie ou pour l'élaboration d'alcool de bouche).

La distillation est un sujet porté par les acteurs privés et les travaux se poursuivent afin de finaliser cette partie du dispositif. Les services de l'État accompagneront cette mise en œuvre dans le respect de la réglementation.

Quatre banques partenaires de la Foncière d'Avenir en Gironde

Le Crédit Agricole d'Aquitaine, la Banque Populaire du Sud-Ouest, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, banques coopératives engagées sur le territoire Girondin pleinement conscientes de la **crise viticole sans précédent** que traverse aujourd'hui notre région, s'engagent **collectivement aux côtés de l'État et de la Région** dans la création de cet outil foncier structurant.

Cette démarche commune poursuit plusieurs objectifs majeurs :

- **Redynamiser le territoire viticole bordelais**, en accompagnant sa transformation et son adaptation ;
- **Redonner de la trésorerie aux chefs d'exploitation**, afin de sécuriser leur activité et leur permettre de retrouver des marges de manœuvre ;
- **Recomposer et remembrer le parcellaire**, pour créer des ensembles fonciers cohérents favorables à la diversification agricole et à l'émergence de nouveaux projets, enclenchant ainsi un cercle vertueux ;
- **Redonner des perspectives d'installation et de transmission aux nouvelles générations**, condition indispensable à la pérennité de notre tissu agricole.

Il s'agit d'une **dynamique d'investissement collectif**, responsable et de long terme, **au service de la vitalité économique, sociale et environnementale** de notre territoire, et de **l'avenir de notre patrimoine agricole et viticole**.

II. LE DISPOSITIF «FONCIÈRE D'AVENIR EN GIRONDE»

Comment va être amorcé le dispositif via EPFNA ?

L'amorçage du dispositif d'intervention foncière (2026 – 2028) sera assuré par l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine qui a donné son accord sur une enveloppe de 10 millions

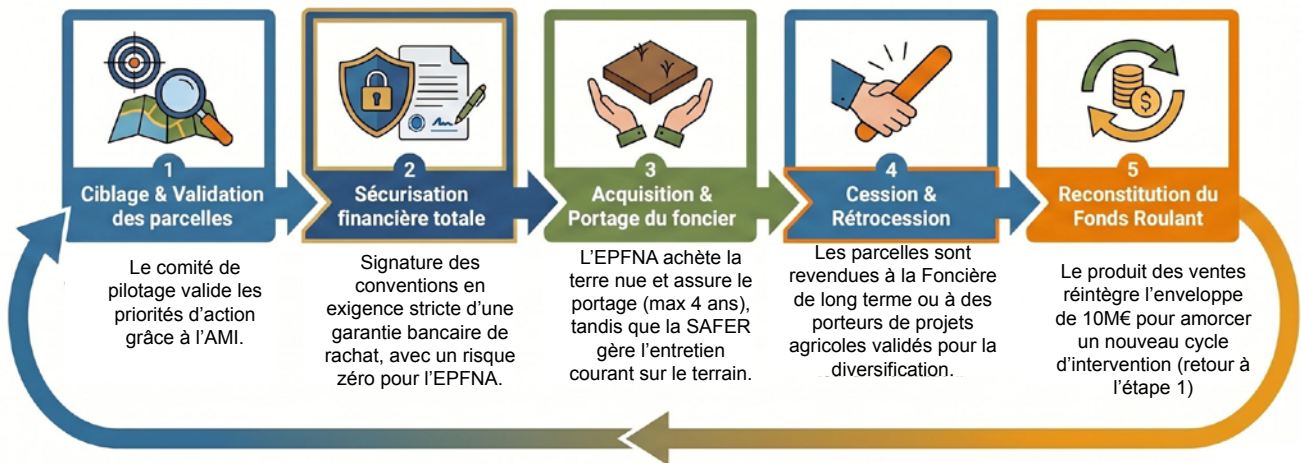
d'euros permettant d'acheter entre 1 000 et 2000 hectares de terres viticoles ou arrachées, sous réserve d'une rétrocession garantie notamment auprès des établissements bancaires.

L'EPFNA ne financera pas l'acquisition de stocks de vins.

Le cycle d'intervention de l'EPFNA : 10 M€ pour le vignoble girardin

Face à la crise viticole, l'EPFNA mobilise une enveloppe d'amorçage de 10 M€ pour acquérir, restructurer et revendre les terres, créant un cycle financier vertueux sans risque public.

La SAFER agit en tant qu'opérateur technique tout au long du processus.



II. LE DISPOSITIF « FONCIÈRE D'AVENIR EN GIRONDE »

Quels sont les partenaires actuels de la Foncière d'Avenir en Gironde ?

Une Foncière assurera le portage long du foncier pour permettre les opérations de restructuration foncière qui nécessitent du temps, et l'achat des stocks de vin destinés à la distillation liés au foncier (uniquement les banques).

Un accord financier a été trouvé pour un capital initial de la Foncière de 20 millions d'euros :

- **14 millions d'euros** apportés par 4 banques partenaires (Crédit Agricole d'Aquitaine, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Caisse d'Épargne Aquitaine-Poitou-Charentes) ;
- **3 millions d'euros** apportés par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ;
- **3 millions d'euros** apportés par l'État et ses établissements publics (CCI de Bordeaux-Gironde et Chambre d'agriculture de la Gironde).

Le travail de rédaction des statuts de la Foncière est lancé avec l'appui de la Banque des Territoires.

Quel est le rôle de la SAFER ?

La SAFER sera l'opérateur foncier pour la mise en œuvre du dispositif de restructuration foncière qui sera déroulée en plusieurs étapes :

- **Phase préalable à l'entrée en stock des terres à restructurer** : animation foncière, négociation avec les propriétaires, instruction des propositions d'échanges, publicités et consultations réglementaires, préparation des actes d'acquisition, ...
- **Phase de stockage des biens fonciers** : gestion physique des biens stockés (recherche d'exploitants, entretien), gestion administrative, ...
- **Phase de rétrocession des terres restructurées** : appels à candidatures, consultations réglementaires, actes de rétrocession, ...

L'action de la SAFER

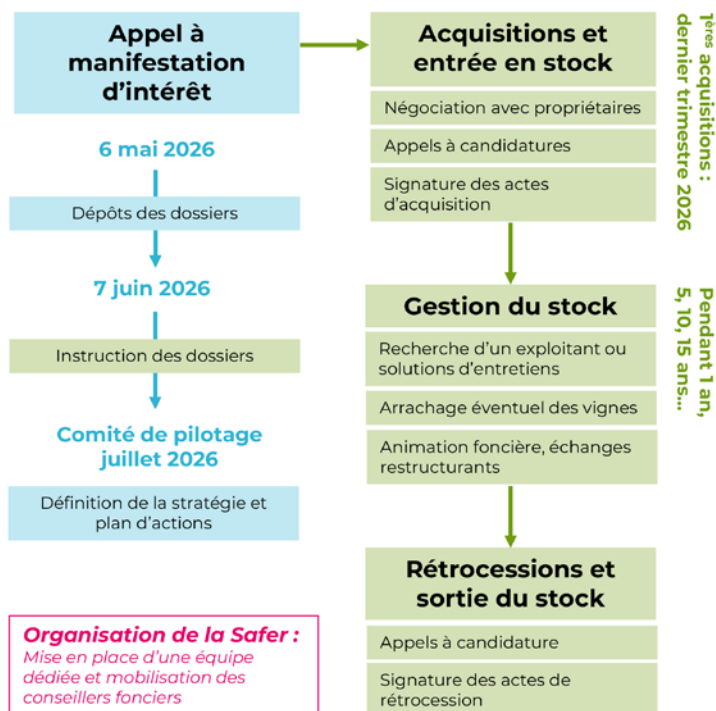
Etape 1 : Les propriétaires, viticulteurs vont se positionner sur la période de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (du 06/05 au 07/06) pour déposer un dossier d'intention de vente de leur foncier.

Etape 2 : La SAFER, sur la période de juin, va instruire l'ensemble des demandes pour préparer les orientations à arbitrer par le comité de pilotage de la foncière début juillet.

Etape 3 : Une fois le cap fixé par le comité de pilotage de la foncière sur les priorités d'acquisition, la SAFER débutera les rendez-vous avec les pétitionnaires pour finaliser les contrats (signature d'une promesse de vente : accord des parties sur la chose et le prix). Cette étape débutera cet été.

Etape 4 : Pour les terres proposées à l'achat, les procédures de publicité foncière de la SAFER seront mises en œuvre via un appel à candidature conformément au Code rural et de la pêche maritime. Les instances de décision de la SAFER et de la Foncière d'Avenir en Gironde (l'EPFNA lors de la phase d'amorçage) permettront de valider les différentes acquisitions.

Etape 5 : Signature des premières ventes au cours du dernier trimestre 2026 dans le cadre de l'amorçage du dispositif.



A close-up photograph of a hand holding a bunch of dark blue grapes. The grapes are in sharp focus, showing their individual round shapes and a slight sheen. The hand is visible at the bottom, with fingers gently gripping the bunch. The background is a soft-focus vine with green leaves and other grape clusters, creating a sense of being in a vineyard. A dark purple, semi-transparent banner is overlaid across the middle of the image, containing white text.

**L'appel à
manifestation
d'intérêt**

III. L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Quel est le public cible et la durée de l'AMI ?

L'AMI est ouvert aux **propriétaires exploitants et non exploitants** qui souhaitent vendre des terres nues issues d'arrachage viticole et de vignes cultivées vouées à l'arrachage en 2026, sans exclure d'autres fonciers à titre accessoire. L'AMI sera ouvert du mercredi 6 mai au dimanche 7 juin 2026.

Quand et comment seront analysés les résultats ?

Les résultats de l'AMI seront analysés au regard des critères croisés suivants :

- La qualité agronomique des sols en lien avec les possibilités de diversification ;
- La cohérence parcellaire ;
- Les opportunités environnementales ;
- Les documents d'urbanisme ;
- L'existence de projets territoriaux ;
- La contribution au rebond financier de l'exploitation.

Une réponse à l'AMI ne signifie pas que le dossier sera retenu, mais chaque réponse sera examinée afin de dresser le bilan de l'AMI.

Quand aura lieu le 2^{ème} copil ?

Un deuxième comité de pilotage, co-présidé par l'État et la Région et associant les financeurs et organisations professionnelles agricoles, se réunira début juillet 2026 et déterminera les secteurs à enjeux et les dossiers prioritaires au regard des objectifs du dispositif issus de l'analyse des résultats.

La SAFER engagera ses travaux à l'issue des conclusions du deuxième comité de pilotage.



Les enjeux de territoire

IV. LES ENJEUX DE TERRITOIRE

Quid de la diversification ?

Des projets de diversification ont déjà été engagés sur diverses productions : arboriculture (oliviers, amandiers,...), chanvre, élevage (ovins, bovins, poules pondeuses... dont certains soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du dispositif dédié de soutien à la réorientation des exploitations viticoles ou à travers les dispositifs d'aides aux investissements du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA).

Les demandes d'information et les besoins d'accompagnement des agriculteurs sont très forts. La chambre d'agriculture et les services de l'État renforceront leur action afin d'aider à la structuration de filières.

Le rôle des EPCI sera essentiel pour définir des projets de territoires. Des initiatives ont déjà permis de finaliser des études.

Quid de l'accès à l'eau ?

L'accès à l'eau et sa bonne gestion conditionnent la diversification des productions agricoles dans le contexte de changement climatique.

L'État et le Conseil régional y travaillent pour accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques et de leurs cultures.

L'État s'est ainsi engagé à faciliter la mise en œuvre des projets locaux, à taille humaine, aujourd'hui bloqués ou ralentis.

La Région porte l'ambition dans le cadre du Plan Stratégique Régional FEADER 2023-2027 d'accompagner les projets hydrauliques individuels et collectifs et a pour cela, doublé le budget alloué par rapport à la précédente programmation. Ainsi plus de 200 projets ont été accompagnés sur les appels à projets 2024 et 2025, dont une vingtaine en gironde, projets de développement de l'accès à l'eau et projets collectifs d'amélioration des réseaux hydrauliques.

Par ailleurs le fonds de soutien aux équipements hydrauliques agricoles qui accompagne déjà une centaine de projets verra sa dotation multiplier par trois et un programme sur mesure sera déployé pour accompagner les projets adaptés aux réalités locales.



Les partenaires

La profession agricole

Agrobio Gironde

«Agrobio Gironde a pleinement conscience de la chute considérable des surfaces dédiées à la viticulture et de la déstructuration de l'espace agricole et rural. Elle souhaite accompagner avec détermination la mutation de l'agriculture girondine qui s'impose, vers des productions alimentaires.

Elle souhaite améliorer l'autonomie alimentaire du territoire et mettre en place une agriculture bio paysanne, robuste à long terme. Agrobio Gironde participera pleinement à ce projet du futur pour en faire le meilleur.»

Dominique TECHER
administrateur d'Agrobio Gironde



Le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB)

«Face à une crise sans précédent, alors que 30 000 hectares de vignes disparaissent, nous faisons le choix d'agir. Cet outil innovant donnera à la Gironde les moyens concrets de soutenir ses entreprises viticoles, accompagner leur désendettement, leur permettre de se relever, et d'engager une restructuration profonde et rapide de nos terres agricoles.

les banques mutualistes, l'État — avec l'implication déterminante du préfet Étienne Guyot — ainsi que la Région et son président Alain Rousset. C'est ensemble que nous prenons nos responsabilités pour préserver notre territoire, accompagner celles et ceux qui en vivent, et préparer l'avenir de la viticulture girondine. La CCI et la Chambre d'agriculture y prennent toute leur part.»

Bernard FARGES
Président du CIVB



Ce projet inédit en France est le fruit d'une volonté collective. Initié par Dominique Techer, il rassemble aujourd'hui toute la profession agricole,

La Fédération des Grands Vins de Bordeaux (FGVB)

«L'outil d'intervention foncière constituera un dispositif innovant qui présente plusieurs points forts pour permettre à la viticulture de s'adapter aux difficultés économiques actuelles : il facilitera le désendettement des nombreux viticulteurs ayant arraché une partie de leurs surfaces en production avec le rachat de terres par la foncière, ce qui leur permettra de retrouver une capacité de financement court terme. Par ailleurs, cet outil leur permettra de remembrer leur domaine viticole afin de gagner en productivité,

par exemple en recentrant le foncier autour des bâtiments d'exploitation, ce qui favorisera la réduction des coûts de production. Enfin, il facilitera le rachat ciblé des parcelles de vignes non cultivées afin de les faire arracher, ce qui contribuera à l'amélioration de la situation sanitaire du vignoble.»

Jean-Marie GARDE
Président de la FGVB



La fédération des vignerons indépendants de Gironde

«Face aux défis économiques, climatiques et de transmission que traverse la viticulture bordelaise, nous devons innover collectivement. Le dispositif de portage du foncier, construit avec les services de l'État, de la Région, l'EPF, la SAFER et les partenaires bancaires, constitue une réponse concrète et responsable. Il permet d'accompagner les vignerons en sécurisant l'accès à la terre, en facilitant les installations, la diversification et

en donnant du temps aux exploitations pour se restructurer. C'est un levier essentiel pour préserver notre tissu viticole, maintenir l'emploi local et préparer durablement l'avenir de notre vignoble.»

Régis FALXA
Président de la Fédération
des Vignerons indépendants de Gironde



Le Collectif Viti 33

«La création de cette foncière d'aménagement constitue un véritable outil d'aménagement du territoire et une occasion unique de repenser la ruralité. L'agriculture d'aujourd'hui et de demain doit répondre à des impératifs sociétaux qu'elle ne peut plus porter seule.

Après 90 ans de prégnance viticole, nous devons intégrer les externalités de nos métiers. Cette redistribution des cartes permet aux EPCI de jouer un rôle économique et politique central. Cet outil innovant doit faciliter le désendettement foncier tout en redessinant les territoires ruraux selon les besoins futurs : création d'espaces de biodiversité

en périphérie de bourg, gestion hivernale des eaux via des retenues d'eau vertueuses, mise à distance des productions vis-à-vis des populations ou encore redéfinition d'une carte de l'élevage.

De Coutras à La Réole, si la problématique est aujourd'hui identique, les solutions de demain dépendent des acteurs locaux, des porteurs de projet et de la typicité de chaque petite région agricole.»

Renaud JEAN
Membre du collectif

La Coopération agricole Nouvelle-Aquitaine

«Je me félicite de cette dynamique de structuration foncière pour la filière viticole, qui pourra permettre de faciliter les projets de diversification, ou encore les transferts de parcelles avec de beaux potentiels, mais également de pouvoir trouver des

débouchés pour certains sites de caves qui sont à fermer.»

Denis BARO
Président



La fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles de la Gironde (FNSEA)

« Permettre aux viticulteurs qui souhaitent cesser leur activité dignement est indispensable dans le contexte actuel. Et, la FNSEA33 a également pour objectif la mise en place de conditions d'implantation de projets agricoles locaux pérennes en Gironde, indispensables à la redynamisation du tissu rural et des filières.

Sa concrétisation est, une fois de plus, preuve que la force collective est capable d'ingénieries ambitieuses et à la fois concluantes. Nous appelons à présent de nos vœux une mise en œuvre opérationnelle simple et efficace, contribuant à un avenir agricole professionnellement acceptable et humainement vivable.»

Jérôme FRÉVILLE
Président de la FNSEA de la Gironde



C'est pourquoi nous avons accueilli favorablement l'idée d'un dispositif d'intervention foncière fin 2025 et nous sommes investis aussitôt et régulièrement dans la réflexion de ce projet commun.

Les Jeunes Agriculteurs de la Gironde

«Les Jeunes Agriculteurs de Gironde sont très contents de la création de ce nouvel outil qui n'est pas une obligation pour les viticulteurs. Ce projet a permis à l'ensemble de la profession et des syndicats d'être unis.

Il nous reste à voir après la mise en place, l'intérêt des viticulteurs pour ce dispositif.»

Guillaume GRANDEAU
Secrétaire général



La Coordination rurale de la Gironde

«La Coordination Rurale de la Gironde représentée est favorable à la mise en place de l'outil d'intervention foncière ; cette démarche pouvant apporter un peu «d'oxygène» à des viticulteurs. La Coordination Rurale remercie les Services de l'Etat, les Organismes et Syndicats agricoles, le CIVB et les banques qui ont contribué à cette

avancée ; même si cette possibilité ne suffira pas à régler la crise viticole.»

Jean-Paul AYRES
Porte-parole de la Coordination Rurale de la Gironde



La Confédération Paysanne de la Gironde

«Ce dispositif a été lancé dans l'optique de sauver les vigneronnes en difficulté, endettés par la crise viticole et de préserver les terres pour que leurs vocations restent agricoles et nourricières.

ménages et les paysans et on assurerait une sécurité alimentaire qui devient nécessaire aux vues des dérèglements climatiques, politiques ou sanitaires que l'on vit.

Ce projet pourrait être également une formidable opportunité de dynamiser et de développer notre territoire, en installant des paysans ayant des projets de diversification, respectueux des ressources, de l'environnement et de la santé de tous, la viabilité et l'attractivité de notre territoire en dépendent, ainsi qu'en développant les circuits courts et la transformation des productions.

Nous pourrions devenir un exemple pour d'autres départements, mais pour cela il faut absolument que l'ensemble des syndicats agricoles prennent part à toutes les échelles de la gouvernance du dispositif pour garantir le respect de la pluralité syndicale dans sa mise en œuvre et nous recommandons également d'inclure dans la gouvernance les autres acteurs du territoire, tels que les agences de l'eau, les syndicats de bassin versant, les maires des secteurs concernés...

Cela permettrait d'augmenter les marges des paysans afin qu'ils puissent vivre dignement de leurs métiers et cela donnerait la possibilité de proposer à la population du département une alimentation saine et à des prix abordables.

Cette opportunité doit permettre de préserver les terres agricoles, relancer l'attractivité, et veiller à la prospérité et surtout à la pérennité de notre département.»

Cela aurait aussi pour effet de redynamiser fortement le commerce local, de créer des emplois ainsi que du pouvoir d'achat pour les

Gaëlle JEAN
Secrétaire départementale



Les établissements bancaires

Le Crédit Agricole d'Aquitaine

«La viticulture bordelaise traverse une période de transformation profonde, qui appelle des réponses structurelles et durables. Le projet de foncière s'inscrit dans cette logique. Il s'agit de travailler sur les 2 éléments clés de la solidité des exploitations viticoles : le foncier et les stocks.

En tant que banque coopérative mutualiste, historiquement engagée aux côtés de la filière viticole, le Crédit Agricole d'Aquitaine prend pleinement part à cette réflexion. Notre rôle est d'accompagner le territoire dans la recherche de solutions adaptées, responsables et de long terme.

Ce projet vise à redynamiser notre territoire, redonner de la trésorerie et de la visibilité à nos chefs d'exploitation qui souhaiteront se diversifier

La foncière est pensée comme un outil d'accompagnement, au service de la pérennité des exploitations.

Ce projet s'inscrit dans une logique territoriale forte : opportunité d'un remembrement agricole pour recréer des espaces propices à de nouvelles cultures avec des surfaces cohérentes afin d'enclencher un cercle vertueux et redonner des perspectives à nos viticulteurs en recherche de diversifications. Le projet de foncière s'inscrit dans une vision de long terme pour la viticulture bordelaise : Il répond à l'ADN coopératif et mutualiste du Crédit Agricole, fondé sur l'intérêt collectif et le long terme.

Il témoigne de la volonté du Crédit Agricole d'Aquitaine d'être un acteur engagé et durable du territoire.»

Olivier CONSTANTIN
Directeur général



La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique (BPACA)

«La BPACA est fière de s'associer à ce projet structurant de création d'une foncière départementale en Gironde. Nous mesurons l'importance du contexte économique actuel pour nos viticulteurs et avons à cœur de leur apporter un soutien concret et innovant.

Cette foncière répond à un double enjeu essentiel. D'une part, elle propose une solution proactive aux exploitants viticoles qui souhaitent optimiser leur outil de production, réduire leur endettement ou renforcer leur trésorerie. C'est une démarche solidaire visant à consolider la santé financière de nos agriculteurs.

D'autre part, en facilitant le remembrement et l'attribution de ces terres, la foncière ouvre un cadre propice à l'installation de nouveaux agriculteurs sur des projets diversifiés. Nous sommes convaincus que cette dynamique d'arrivée de nouveaux acteurs, renforcera la résilience et la compétitivité de l'ensemble du paysage girondin.

BPACA voit dans cette initiative un investissement d'avenir, en phase avec sa mission d'accompagnement des acteurs économiques locaux.»

Thierry HIERE
Responsable marché agriculture



Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest

«Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, fédération du groupe Crédit Mutuel Arkéa, est une coopérative bancaire impliquée sur ses 3 départements (Charente, Dordogne et Gironde) et qui accompagne les acteurs de ses territoires. La crise viticole qui touche la Gironde nécessite la mise en place d'outils innovants pour adapter le potentiel de production viticole et l'émergence de projets de diversification agricole.

Acteur dans l'avenir de la filière viticole Gironde, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest est fier de s'engager aux côtés des autres financeurs de ce nouvel outil d'intervention foncière dont l'arrivée est prévue dans les prochains mois.»

Philippe ROUXEL
Directeur général



La Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes

«En tant que banque coopérative régionale, nous sommes au cœur de l'économie de notre territoire, le projet de cette foncière viticole est un levier pour accompagner les viticulteurs en difficulté et pour contribuer à la transition que mène le monde agricole.»

Frédérique DESTAILLEUR
Présidente du Directoire



Les établissements publics et les collectivités

L'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

«À la demande de l'État, l'EPF Nouvelle-Aquitaine contribue, avec la SAFER, à un dispositif nouveau d'intervention foncière en Gironde, limité à une phase d'amorçage, visant à mobiliser du foncier viticole afin d'accompagner, dans un cadre

partenarial, l'émergence de nouveaux projets agricoles et territoriaux.»

Laurence ROUEDE
Présidente



La société d'aménagement foncier et d'établissement rural

«Dans le cadre de ce projet structurant pour le département de la Gironde, porté par l'ensemble des acteurs du territoire (public - privé), la Safer se mobilise et s'organise pour suivre le projet et accompagner la dynamique au service prioritairement des enjeux agricoles (diversification, consolidation, restructuration,

ressource en eau...), mais aussi du développement forestier, de la compensation environnementale nécessaire aux projets de développement porté par le territoire».

Fabien JOFFRE
Président



Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde

«La CCI Bordeaux Gironde a souhaité s'engager financièrement afin de soutenir la filière viticole très importante pour le territoire girondin. Le 31 mars 2026, elle a ainsi voté sa participation, à hauteur maximale de 700 000 € (3,5 % du capital), à une Foncière Agricole Gironde. Cet engagement vise à accompagner les exploitants viticoles en difficulté, soutenir la reconversion agricole et redonner un nouvel élan au vignoble girondin.

l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire grâce à la diversification des productions, en encourageant le développement de nouvelles filières agricoles et la création d'activités de transformation locales.

En tant qu'acteur et promoteur à l'échelle mondiale des vins et spiritueux via sa filiale Vinexposium, la CCI ne pouvait rester spectatrice face aux difficultés de la filière et des producteurs girondins, alors même qu'elle contribue à valoriser et faire rayonner ces productions. »

Patrick SEGUIN
Président de la CCI Gironde



L'objectif est de créer, à titre expérimental, un outil d'intervention foncière capable de favoriser la restructuration du vignoble, de renforcer les perspectives économiques des exploitations et d'encourager la diversification et la revalorisation des terres. Il s'agit également de favoriser

Chambre d'agriculture de la Gironde

«Face à une crise viticole profonde, la diversification est une nécessité stratégique pour l'avenir de nos territoires. La Chambre d'Agriculture de la Gironde prend toute sa part dans cette transformation en s'engageant comme actionnaire d'une foncière dédiée, permettant à la fois le désendettement des viticulteurs et la restructuration des parcelles.

Par cette initiative, elle affirme une ambition claire : accompagner la transition agricole,

soutenir les exploitants et faire émerger de nouvelles filières créatrices de valeur, d'emplois et de résilience pour le territoire.»

Jean-Samuel EYNARD

Président de la chambre d'agriculture de la Gironde



Banques des Territoires Gironde

«La Banque des Territoires soutient cette initiative stratégique pour la Gironde en cofinçant en ingénierie les prestations d'assistance à la mise en œuvre de l'AMI porté par l'EPFNA. Elle finance également une étude qui vise à définir le modèle économique et de gouvernance de cette future

foncière, permettant ainsi d'éclairer les prises de décision des acteurs publics. »

Annabelle VIOLLET

Directrice de la Banque des Territoires



Conseil départemental de la Gironde

«Le Département se félicite de la création de cette foncière, indispensable pour la pérennité des terres agricoles suite aux arrachages viticoles importants en Gironde.

Nous serons attentifs, aux côtés des territoires avec l'AMG et l'AMRG aux projets qui répondront à l'AMI pour assurer la pérennité agricole et la restructuration des parcelles pour leur permettre

de porter de nouveaux projets agricoles et être support d'installations de jeunes agriculteurs.»

Stéphane LE BOT

Vice-président du Conseil Départemental en charge de l'agriculture et l'alimentation



L'association des maires de Gironde et l'association des maires ruraux de la Gironde

«Nous nous félicitons de la création de l'outil d'intervention foncière car nous sommes convaincus que les communes et EPCI de Gironde ont un rôle central à jouer de part leurs compétences en matière d'aménagement et de développement économique. Les collectivités sont ainsi appelées à accompagner la transformation de la filière viticole et, plus généralement, la

mutation de l'agriculture d'ores et déjà en cours en Gironde.»

Bernard LAURET

Président de l'AMG



Daniel BARBE





Président de l'AMR 33





Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfecture de la Gironde

Bureau de la communication interministérielle
Sophie BILLA / Delphine SALVA - Tél : 05 56 90 60 18
pref-communication@gironde.gouv.fr

 @PrefAquitaine33   

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Rachid BELHADJ - Tél : 05 57 57 02 75
presse@nouvelle-aquitaine.fr